



Site d'informations éthiques consommateur et boycott

Par **OoDeLally**, le **21/10/2011** à **14:19**

Bonjour,

J'ai dans mes projets l'idée de monter un site web d'information à but non lucratif mettant en ligne une fiche pour chaque produit de consommation courant, indiquant pour chacun s'il respecte ou non certaines règles d'éthique (arnaque légale mais immorale, fournisseurs équitables ou locaux) et de protection de l'environnement (huile de palme, emballage polluant, etc).

Le but est d'informer les consommateurs de façon la plus objective possible, sans faire de prosélytisme, et de laisser l'utilisateur le choix de boycotter un produit qui ne respecte pas les règles éthiques auxquelles il est lui-même sensible.

Le but pour les entreprises est de comprendre ce qu'on leur reproche, pour quel produit, et dans quelle mesure.

D'après wikipedia, la légalité du boycott est mitigée en France, et j'ai lu pas mal de jurisprudence où les entreprises ont gagné un procès sous prétexte de diffamation.

Ne risque-je pas de me faire poursuivre pour diffamation dans ce projet ?

Merci de vos conseils.

N'hésitez pas à me poser des questions pour plus d'informations sur le projet.

Par **mimi493**, le **23/10/2011** à **10:17**

Oh que si, vous risquez et même si vous gagnez, vous aurez les emmerdements d'avoir eu la procédure. C'est toujours un exercice périlleux si on héberge son site en France ou qu'on peut facilement remonter à vous.

Il faut déjà que les informations soient objectives, sans contestation possible (la notion d'arnaque légale mais immorale, je ne sais pas ce que c'est)

Par **OoDeLally**, le **24/10/2011** à **00:47**

J'appelle "arnaque légale" les pratiques tout a fait légales faites pour tromper le client. Tout le monde a déjà eu ce sentiment de s'être fait avoir en beauté lors d'un achat ou de la souscription d'un forfait telecom, par exemple. Pourtant, le commerçant connaît la loi par coeur et l'applique a la lettre. Par conséquent il conçoit une grille de tarifs tellement compliquée, avec exceptions, encarts, annexes, asterisques, etc... et illisible que l'ecrasante majorité des clients se résignent a signer le contrat sans savoir réellement a quoi ils s'engagent.

Beaucoup de gens n'ont aucun esprit critique, et c'est selon mon avis un grave abus de faiblesse.

Voilà ce qu'est, pour moi, une arnaque légale.

Existe-t-il un terme pour ce genre de pratiques ?

Merci pour votre réponse.

PS : qu'entendez-vous par "emmerdements d'avoir eu la procédure" ?

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **12:30**

[citation]Voilà ce qu'est, pour moi, une arnaque légale.

Existe-t-il un terme pour ce genre de pratiques ?[/citation] non, surtout pas anarque

[citation]PS : qu'entendez-vous par "emmerdements d'avoir eu la procédure" ? [/citation]

- devoir arrêter la publication du site en attendant (de suite sans attendre pour éviter la procédure en référé pour arrêter le trouble avec provision de dommages et intérêts, l'avocat etc.)

- prendre un avocat et le payer, puis le repayer pour l'appel

- ne plus dormir parce qu'on a un risque de devoir payer des milliers d'euros de dommages et intérêts

Il faut avoir les reins solides pour faire ce genre de trucs (rien que pour un comparateur de prix, Leclerc a fini en cassation)

Par **OoDeLally**, le **24/10/2011** à **12:33**

Quelle est cette société où il est interdit de donner son avis ?

La démocratie et le libéralisme n'est pas adapté à un système de consommation massive, si les consommateurs n'ont pas le droit de communiquer entre eux, puisqu'isolés, ils sont impuissants.

Comment en est-on arrivé là ?